

## Organisateur : Comité des fêtes de Saint Sauveur Marville

Adresse : 14 rue du ménillet 28170 Saint Sauveur Marville

### ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **Personne physique**

*se déroulant le 18/05/2025 à Marville-les-Bois*

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Fait à ..... le .....**

Signature

*Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ emplacement(s)*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

## Règlement du vide grenier :

### VIDE-GRENIER

#### REGLEMENT

**Article 1.** Cette manifestation est organisée par le comité des fêtes de St Sauveur Marville sur le stade de Marville les bois, le 18 mai 2025.

L'accueil des participants débute à 7h00 et se termine à 18h00.

**Article 2.** Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Aout 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

**Article 3.** Toute personne devra lors de l'inscription :

1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité

2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

3 - Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'ordre du comité des fêtes à l'adresse suivante :  
Comité des fêtes  
14 rue du ménillet  
28170 Saint Sauveur Marville

4 - ou payer en ligne sur helloasso via le lien <https://bit.ly/cdfvg2025>

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

**Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5.** Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de : 10 euros par emplacement de 4x5 m

**Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Un véhicule peut être garé par emplacement. Les camions de 20m<sup>3</sup> et les foodtrucks sont interdits. Tout mouvement de voiture sera interdit après 8h00 et avant 18h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

**Article 7.** Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 8.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 9.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

**Article 10.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 11.** L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation.

Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

**Article 12.** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

**Article 13.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 14.** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.



# VIDE GRENIER

## Dimanche 18 mai 2025

### à partir de 8h00



**au stade de MARVILLE LES BOIS**  
**Restauration sur place - Entrée gratuite**

Renseignements et inscriptions avant le **10 mai** auprès de :

**Fanny GERARDIN 07.67.14.03.49**

[cdf.st.sauveur.marville@gmail.com](mailto:cdf.st.sauveur.marville@gmail.com)

Paiement **impératif** à l'inscription\* (chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Saint Sauveur Marville) avec les photocopies des documents suivants : justificatif de domicile, carte d'identité ou permis de conduire, attestation sur l'honneur d'une participation à deux vide-greniers par an maximum.

\* Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Remboursement possible sous certaines conditions.

Inscription en ligne sur helloasso :

<https://bit.ly/cdfvg2025>

**Tarif unique : 10 euros** l'emplacement de **20 m<sup>2</sup>** (5 x 4 m)  
avec une boisson offerte

✂ -----

NOM-Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Nombre d'emplacements x 10 euros = ..... €